

17.06.2012 - 14:13 Uhr

Rejet de l'initiative pour libéraliser les horaires d'ouverture des commerces Victoire du repos nocturne et dominical : même à Zurich !

Bern (ots) -

L'Union syndicale suisse (USS) se réjouit du très net rejet de l'initiative cantonale zurichoise « Der Kunde ist König » (« Le client est roi »). Cette initiative voulait permettre aux détaillants d'ouvrir leurs commerces 24 heures sur 24. Son échec est une grande victoire des salarié(e)s du commerce de détail, des syndicats et d'autres organisations qui, au nom de la qualité de vie et de la protection de la santé, s'engagent pour une interdiction efficace du travail de nuit et du dimanche.

Ce signal fort contre une ouverture illimitée des commerces, qui nous vient de Zurich, doit aussi avoir une portée nationale. En particulier le Conseil des États, qui débattrà à la fin du mois de l'initiative parlementaire Lüscher, est de ce fait appelé à corriger la décision du Conseil national qui a accepté cette initiative selon laquelle on pourrait travailler 24 heures sur 24 dans les échoppes des stations-service. Ces dernières années, c'est de Zurich que sont venues la plupart des propositions visant à la dérégulation des horaires de travail dans toute la Suisse. Le NON zurichois montre de ce fait de manière exemplaire que la revendication de l'initiative parlementaire Lüscher et d'autres interventions qui poursuivent des buts semblables ne sont même pas en mesure de rassembler une majorité et échouent au plus tard dans les urnes.

L'USS apprend aussi avec satisfaction que le peuple lucernois a refusé que les heures d'ouverture des commerces soient prolongées le samedi et la veille des jours fériés. Cette décision montre également que la dérégulation tant vantée des heures d'ouverture des commerces est tout sauf un désir de la population.

Contact:

Jean Christophe Schwaab (078 690 3509), secrétaire central de l'USS et conseiller national, et Ewald Ackermann (079 660 36 14), service de la communication de l'USS, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100720295> abgerufen werden.